

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2020 CONVOCATION DU 24 FÉVRIER 2020

Le 28 février 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 17

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M RUCHOT, M DHAINAUT, M ROCHE, M CORDI, Mme GELEZ, Mme SINIARSKI, Mme DAVERGNE, Mme CARLIER, M DESPREZ, Mme CARNEAU, M LAGANGA, M VANTHOURNOUT, Mme PREVOT

EXCUSÉES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme CUVELIER à Mme SINIARSKI
Mme DEFFRENNES à M LAGANGA

ABSENTE :

Mme DA SILVA

Secrétaire de séance : Madame SINIARSKI Céline

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H30.

Il donne quelques informations :

- ◆ Ouverture de la boulangerie cette semaine, celle-ci était attendue par les Cappellois.
- ◆ Les dépôts de candidature pour les prochaines élections municipales sont terminés, une seule liste est déclarée pour la commune.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2020.
- 2) Autorisation de signer une convention de groupement de commande – Services d’insertion et de qualification professionnelles – entretien d’espaces publics et naturels avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

- 3) Remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la défense extérieure contre l'incendie, par le produit des impôts.
- 4) Vote de la subvention pour le CCAS de Cappelle en Pévèle pour 2020.
- 5) Autorisation de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police.
- 6) Autorisation de solliciter une subvention auprès du Département du Nord pour la sécurisation de la route Départementale 549.
- 7) Tarif des locations des équipements municipaux de Cappelle-en-Pévèle.

1^{er} point : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2020.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Adopté avec 15 voix pour et une abstention (Mme PREVOT absente lors du dernier conseil municipal).

2ème point : Autorisation de signer une convention de groupement de commande – Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

M DHAINAUT explique que le besoin estimé pour la commune est de 462 heures réparties en trois périodes.

Monsieur le Maire ajoute que ce travail est destiné à des publics en insertion éloignés de l'emploi.

Mise en œuvre de dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Vu la délibération n°2020/008 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault du 27 janvier 2020 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels ».

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels.

Considérant que ce groupement a notamment pour objectif d'œuvrer ensemble en faveur des publics en difficulté par le biais de dispositifs d'insertion par l'activité économique en mettant en place un atelier d'insertion ayant comme support d'activité « l'entretien, la restauration et l'aménagement des espaces publics et naturels » et qui fera l'objet d'un marché.

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault est le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis publié au Journal Officiel du 31 mars 2019 (JORF n°0077) relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 voix contre (Mme DEFFRENNES) et 15 voix pour :

- De participer au groupement de commandes « Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels »
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

3ème point : Remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la défense extérieure contre l'incendie, par le produit des impôts.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN)

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment :

↳ L'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN

↳ L'arrêté interdépartemental du 12 Mai 2014 dotant le SIDEN-SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Vu les arrêtés interdépartementaux en date du 30 juin 2016, du 30 décembre 2016, du 31 juillet 2017, du 29 décembre 2017 et du 15 juin 2018 portant transfert au SIDEN-SIAN de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » par la commune

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles de l'article L. 5212-20, à savoir :

1/ « Le Comité Syndical peut décider de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit des impôts »,

2/ « La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part ».

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 14 décembre 2018 fixant le montant de la cotisation syndicale et instaurant le principe pour l'année 2019 du recouvrement de cette cotisation par le produit des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 voix contre (Mme DEFFRENNES) et 15 voix pour :

DÉCIDE

ARTICLE 1 -

Le Conseil Municipal décide de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

ARTICLE 2 -

Le Conseil Municipal décide d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.

ARTICLE 3 -

Le Conseil Municipal demande au SIDEN-SIAN d'émettre un titre de recettes correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la commune.

ARTICLE 4 -

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification devant le Tribunal administratif de LILLE.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant la Commune dans ce même délai. Le dépôt de ce recours gracieux fait lui-même courir un nouveau délai de deux mois durant lequel la Commune peut soit répondre explicitement, soit répondre implicitement de manière défavorable par son silence.

Une décision implicite ou explicite de rejet dudit recours gracieux peut elle-même donner lieu à un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de son intervention, de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de LILLE.

4ème point : Vote de la subvention pour le CCAS de Cappelle en Pévèle pour 2020.

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention annuelle de 13 000 € euros.

Cette subvention est révisable chaque année. Cette dépense sera reprise au Budget Primitif 2020 de la commune à l'article de fonctionnement 657362 et figure en recettes de fonctionnement dans le budget primitif 2020 du CCAS à l'article 7474.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 abstention (Mme DEFFRENNES) et 15 voix pour l'attribution de la subvention de 13 000€ pour le Centre Communal d'Action Sociale de Cappelle-en-Pévèle.

5ème point : Autorisation de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Monsieur DHAINAUT rappelle les différentes actions mises en place dans la commune pour limiter la vitesse. Il propose de compléter les dispositifs actuels par des feux tricolores comportementaux pour sécuriser le centre du village.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général a la charge de répartir le produit des amendes de police relative à la circulation routière des communes de moins de 10 000 habitants ayant conservé leurs compétences en matière de voirie ou de parcs de stationnement.

Considérant que l'installation de feux comportementaux favorise la sécurisation des déplacements en limitant la vitesse des véhicules ;

Répondant à l'axe 2 Maîtrise de la vitesse en traverse d'agglomération et sécurisation des déplacements des différentes catégories d'usagers, l'installation de feux tricolores comportementaux est éligible à la subvention pour la répartition du produit des amendes de police.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter une subvention au Département du Nord pour l'acquisition de feux comportementaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise avec 1 voix contre (Mme DEFFRENNES) et 15 voix pour Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour ce projet.

6ème point : Autorisation de solliciter une subvention auprès du Département du Nord pour la sécurisation de la route Départementale 549.

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

7ème point : Tarif des locations des équipements municipaux de Cappelle-en-Pévèle.

Monsieur le Maire informe que le bureau composé des adjoints et conseillers délégués propose de compléter la tarification actuelle pour la location des équipements municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé l'application des tarifs ci-après à compter du 1er avril 2020 :

| | SALLE DES FÊTES | | SALLE POLYVALENTE | |
|---|--|---------------------------------------|--|---------------------------------------|
| CAUTION | 500€ | | | |
| TARIFS POUR LE WEEK-END CAPPELLOIS | 480€ <i>du 1 juin au 30 septembre</i> | 510€ <i>du 1 octobre au 31 mai</i> | 250€ <i>du 1 juin au 30 septembre</i> | 270€ <i>du 1 octobre au 31 mai</i> |
| TARIFS POUR LE WEEK-END EXTÉRIEURS | 590€ <i>du 1 juin au 30 septembre</i> | 620€ <i>du 1 octobre au 31 mai</i> | 360€ <i>du 1 juin au 30 septembre</i> | 380€ <i>du 1 octobre au 31 mai</i> |
| TARIFS POUR UNE JOURNÉE HORS JOURS FÉRIÉS | 400€ | | 300€ | |
| LOCATION DE VAISSELLE | 80€ | | 40€ | |
| REMBOURSEMENT DE CASSE DE VAISSELLE | Selon la valeur de remplacement de l'article cassé ou manquant | | | |
| FORFAIT NETTOYAGE WEEK-END POUR LES ASSOCIATIONS | 50€ | | 30€ | |

| ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES SOLLIÈRES | | |
|---|-----------------------|-----------------|
| | STADE | SALLE DE SPORTS |
| CAUTION | 500€ | 1000€ |
| TARIFS POUR UNE JOURNÉE COMPLÈTE DE LOCATION | 250€ | 400€ |
| TARIFS POUR DEUX HEURE EN SEMAINE | 25€* *demi terrain | |
| TARIFS POUR UN WEEK-END DE LOCATION | 400€ | 600€ |
| NETTOYAGE EN SUS OBLIGATOIRE | 50€ | 100€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération avec 1 voix contre (Mme DEFFRENNES) et 15 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

Mme SINIARSKI informe que la bourse aux jouets aura lieu le Dimanche 29 Mars 2020.

M DHAINAUT informe que le chantier de l'église se poursuit.

Mme GELEZ informe que l'organisation du week-end Cap santé sport est en cours, les membres du conseil y seront conviés.

Mme PREVOT demande si une enseigne est prévue sur la boulangerie pour la rendre plus lisible. M le Maire répond que c'est au boulanger de l'envisager.

M CORDI évoque qu'il s'agit de son dernier conseil à Cappelle-à-Pévèle, il souhaite bon courage aux suivants.

M ROCHE informe que le Jeudi 19 Mars a lieu la commémoration pour la guerre d'Algérie à 18h au monument aux morts.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H30.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS :

| DATE DE LA SÉANCE | INTITULÉ DE L'ACTE | N° |
|-------------------|---|---------|
| 28/02/2020 | Autorisation de signer une convention de groupement de commande – Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault. | 01/2020 |
| 28/02/2020 | Remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la défense extérieure contre l'incendie, par le produit des impôts. | 02/2020 |
| 28/02/2020 | Vote de la subvention pour le CCAS de Cappelle en Pévèle pour 2020. | 03/2020 |
| 28/02/2020 | Autorisation de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police. | 04/2020 |
| 28/02/2020 | Tarif des locations des équipements municipaux de Cappelle-en-Pévèle. | 05/2020 |

ÉLUS PRÉSENTS ET SIGNATURES

| NOM | SIGNATURE | NOM | SIGNATURE |
|---------------------|------------------|--------------|------------------|
| CHOCRAUX | | ROCHE | |
| DEFFRENNES | ABSENTE | DAVERGNE | |
| RUCHOT | | SINIARSKI | |
| CUVELIER | ABSENTE | PREVOT | |
| DHAINAUT | | CARNEAU | |
| GELEZ | | LA GANGA | |
| DESPREZ | | CARLIER | |
| DA SILVA MARTINS | ABSENTE | VANTHOURNOUT | |
| CORDI | | | |